Image not found or type unknown

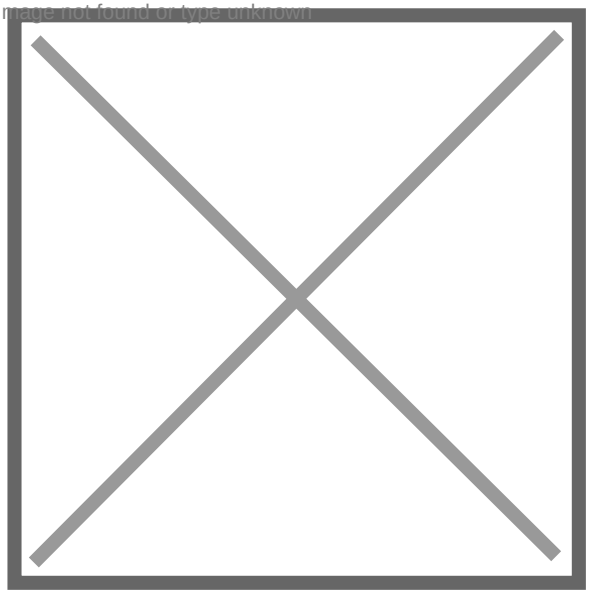

Avocat commis d'office - avis de non imposition

Par **sbonnand**, le **18/04/2008** à **17:56**

Bonjour,

J'ai 22 ans et je suis actuellement étudiant en école d'ingénieur.
Suite à une dégradation de biens publics, je suis convoqué au Palais de justice de Saint Etienne. Je souhaite faire une demande d'attribution d'avocat commis d'office. Etant actuellement sans ressources, je pense pouvoir bénéficier de l'exonération des frais d'avocat. Cependant, mes parents payent encore aujourd'hui mon loyer (340 euros par mois). Dans ce cadre, un avis de non imposition me concernant est-il suffisant ou faut-il également fournir l'avis d'imposition de mes parents ?
Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **19/04/2008** à **10:54**

bonjour, allez au greffe du tribunal de grande instance de saint etienne, ils vous renseigneront sur les conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle pour la prise en charge des frais de l'avocat aupres du tribunal corectionnel, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés